



© Didier Chamma

Un contexte exceptionnel...

→ par Stéphane Tassel, secrétaire général du SNESUP

L'action du SNESUP s'inscrit dans un contexte complexe. Jamais les attaques contre le service public d'enseignement supérieur et de recherche n'ont conjugué brutalité, célérité et cadence. Le monde universitaire et ses personnels sont ballottés par des déferlantes sans équivalent.

En 2009, les établissements ont été le terrain d'un mouvement historique qui a laissé la communauté lucide, toujours en attente de réponses. En 2010, tout en luttant dans les éta-



blissements, dans les conseils... les collègues ont su se mobiliser en nombre pour défendre notre système de retraite. Moment de démocratie interne, riche et exigeant, ce congrès appelle l'implication de tous. À cette occasion, la composition des instances qui délibéreront et exécuteront nos décisions pour les deux prochaines années, sera désignée sur la base des votes des adhérents du SNESUP, sorti renforcé des scrutins (CTPU, CS-CNRS...). Bonne lecture !

S
U
P
P
L
É
M
E
N
T

RAPPORT D'ACTIVITÉ

C'est une sombre période que celle dans laquelle s'est inscrit ce mandat. Elle conjugue les effets nuisibles pour les peuples de la crise économique, financière, sociale et environnementale, de plans d'austérité drastiques pour les travailleurs, décidés sous la pression des marchés financiers et de la politique liberticide et antisociale du président de la République. Malgré des mobilisations sans précédent, le pouvoir en place, poursuivant ses objectifs de marchandisation profonde de la société, multiplie les attaques contre les fondements des solidarités sociales.

Du mouvement historique de 2009 à l'engagement pour les retraites

La direction issue du congrès d'avril 2009 s'est inscrite d'emblée au cœur du mouvement universitaire le plus puissant depuis cinquante ans. Dans son prolongement, le SNESUP a poursuivi la lutte, multipliant les actions pour s'opposer aux passages en force, devenus la marque de fabrique du gouvernement, et contrer sa politique.

Dans tous les pans de la société, le gouvernement brise les solidarités et met en péril notre modèle social. Dans le cadre de cette politique néolibérale, il s'acharne contre le service public d'enseignement supérieur et de recherche.

De juin à novembre 2010, la rue a été le terrain principal d'une mobilisation sans précédent contre la destruction du système de retraite. Caractérisée par l'ampleur et la durée des manifestations, ainsi que par le maintien de l'unité intersyndicale, cette mobilisation a reçu un soutien massif de la population, ►►



© Pierre Duracocq

FSU

Le Congrès de la FSU a été un moment important, lieu de vives discussions sur la formation des enseignants, les relations avec la CGT et Solidaires ou l'adhésion à la CES. Le SNESUP a agi pour faire avancer les revendications et les propositions sur la formation des enseignants. Il a critiqué certaines décisions (votes au CTPMEN). Sa contribution dans la FSU reste à améliorer, les réformes concernant le supérieur et la recherche étant souvent mal comprises.

Notre syndicat intervient dans la FSU dans le cadre de la préparation des textes d'application de la loi du 5 juillet 2010, votée en application des accords de Bercy, qui transforme profondément le « dialogue social » dans la fonction publique.

Le SNESUP a développé ses convergences avec le SNCS tant au niveau local que national. Dans les établissements, le travail SNESUP - SNCS - SNASUB - SNEP s'intensifie.

RELATIONS INTERSYNDICALES

Les interventions ont été multiples : mouvement 2009, casse des organismes de recherche, réforme de la formation des enseignants, budget, retraites, restructuration du paysage universitaire, précarité... Nos appels sont à périmètre variable, avec un noyau SNESUP, SNCS, SNTRS. En 2009, l'intersyndicale — sans l'UNSA et le SGEN — a joué un rôle majeur dans l'action par nos propositions, et la mise en œuvre de décisions de la Coordination Nationale des Universités (CNU). En 2010, sur les retraites, a été impulsée la mobilisation dans des cortèges unitaires.

FORMATIONS SUPÉRIEURES

En relation avec le collectif formation des enseignants, les secteurs IUT et santé et nos élus CNESER, le secteur s'est mobilisé pour opposer à l'autosatisfaction ministérielle la réalité : des menaces pesant sur des pans entiers de notre système de formation (licence, master) ; de l'inconsistance du plan licence ; des conditions d'études inacceptables faites aux étudiants ; des menaces pesant sur les IUT et les IUFM. Il a avancé ses propres propositions pour la réussite de tous les bacheliers dans un enseignement supérieur démocratisé : augmentation des moyens humains et financiers à hauteur des besoins ; mise en place d'une formation pédagogique pour tous les enseignants ; maintien ou mise en place d'un cadrage national pour l'ensemble des formations...

FORMATION DES ENSEIGNANTS

Le refus de la réforme dite de la mastérisation par la communauté universitaire a marqué l'année 2009. Le gouvernement a dû la reporter d'un an avec des mesures transitoires. Le SNESUP — qui exige l'élévation de la qualification des futurs enseignants — s'est battu pour une formation de qualité, accessible sur tout le territoire, des concours de recrutement fondés sur la maîtrise des savoirs disciplinaires de haut niveau, une véritable professionnalisation avec une entrée progressive dans le métier, des emplois à la hauteur des besoins, le maintien des sites d'IUFM et de leur potentiel de formation et de recherche. Il s'est battu pour le retrait de la réforme gouvernementale.

CNESER

Au CNESER, nos élu(e)s ont mené des batailles politiques importantes sur les masters « formation des enseignants », les budgets, la recomposition du paysage universitaire et l'intégration dans le LMD de formations très diverses. Le SNESUP a su construire autour de ses propositions un front souvent large de résistance malgré les manœuvres du ministère pour contourner un CNESER qu'il ne peut ignorer.

Nos élu(e)s ont assuré sans faillir la lourde charge de la formation disciplinaire du CNESER dont le SNESUP assure la présidence.

RECHERCHE

Après le Pacte Recherche et les financements sur projets toujours plus nombreux au détriment des crédits récurrents, après la loi LRU et ses décrets, après la SNRI et ses restrictions des champs scientifiques, les appels à projets Initiative d'excellence (Idex, Labex, Equipex, etc.) mettent toujours plus en concurrence les collègues, les unités, les établissements. Partout où le SNESUP peut intervenir, que ce soit dans les instances nationales



© Didier Chamma

L'individualisation outrancière des rémunérations sape les solidarités et le statut, la bureaucratie endémique mine la collégialité et la démocratie universitaire

(CNU, Comité National du CNRS, CNESER, CSRT), ou locales (CA, CS, CEVU, CTP), il a combattu contre cette accélération des restrictions scientifiques et pour la nécessité de coopérations librement choisies, selon les rythmes propres de la recherche. Après les élections au Conseil Scientifique et aux Conseils Scientifiques des instituts du CNRS où les listes communes SNESUP-SNCS gagnent 81 sièges sur 97, la légitimité du SNESUP, plus que jamais le syndicat le plus représentatif des enseignant-chercheurs, est renforcée.

SITUATION DES PERSONNELS, STATUTS, CARRIÈRES

Sous tension en raison du combat contre la loi LRU, de ses conséquences graves sur les statuts et les conditions de travail des personnels, de la casse de la fonction publique, le secteur a multiplié les rencontres au ministère, les interventions dans les instances nationales, CTPU, CTPMESR, CSFPE. Le succès du SNESUP aux élections du CTPU 2010 a montré l'adhésion forte des collègues à nos positions.

La décentralisation très poussée du supérieur, les restructurations, les démantèlements, ont mis les sections locales au premier rang et le secteur multiplie les outils pour aider leur combat au quotidien : mise en place d'un forum « Réseau de Défense des Personnels », organisation de stages « GRH », préparation d'une nouvelle édition du Mémo du Supérieur.

AFFAIRES PERSONNELLES

À l'écoute des personnes, nous répondons aux nombreux appels, de la simple demande d'information sur la carrière, à l'expression de souffrances professionnelles multipliées par les récentes réformes. Une cellule « harcèlement moral » a été créée pour soutenir les collègues dans ces conflits. Grâce à l'expertise de notre avocate, nombre d'entre eux sont résolus à l'amiable, d'autres sont portés devant le juge.

SECOND DEGRÉ

Le secteur second degré, à partir des fiches syndicales annuelles et de l'examen des dossiers, assure le suivi des carrières et, au sein de la FSU, représente les enseignants du supérieur dans les CAPA et les CAPN. Il intervient régulièrement auprès des services du ministère, notamment pour régler les situations personnelles et rappeler nos principales revendications. Ses permanences régulières ont permis de renforcer ses liens avec les collègues. ►►

►► convaincue du caractère injuste et brutal du projet gouvernemental. Bien qu'affaibli dans l'opinion, le pouvoir a bafoué la démocratie parlementaire et sociale pour l'imposer, et publier des décrets qui l'aggravent et reviennent sur des engagements. Sur ces fronts, le SNESUP a pris ses responsabilités et appelé avec détermination la communauté universitaire à se mobiliser à la hauteur des enjeux.

Enseignement, recherche : résister et combattre pour nos libertés et le service public

La loi LRU et le passage à marche forcée aux RCE sont en train de détruire les rapports de coopération entre collègues, entre équipes, entre établissements. Toutes les composantes des universités (UFR, IUFM, IUT) se voient déstabilisées. ►►



© Didier Chamma

RAPPORT D'ACTIVITÉ

► La politique élitiste et discriminatoire de déstructuration du tissu universitaire, accentuée par la récente loi ADNOT, subordonne l'activité scientifique aux exigences des entreprises, au mépris d'un aménagement équilibré du territoire.

Au cœur de cette restructuration, la série d'appels d'offres liés au Grand Emprunt, s'ajoutant à ceux de l'ANR, instaure une concurrence effrénée, épuisant les collègues à y répondre au risque de délaissier leurs travaux. Les regroupements d'établissements doivent donner au gouvernement des gages en termes de reculs démocratiques pour obtenir son aval et bénéficier de ses subsides.

L'individualisation outrancière des rémunérations sape les solidarités et le statut, la bureaucratie endémique mine la collégialité et la démocratie universitaires. L'affaiblissement du rôle prospectif transversal du CNRS dépossédé de ses missions et de celui du Comité national au profit de l'AERES aggrave la situation.

Allant de pair avec la prétendue autonomie, jamais la tutelle n'a eu autant de leviers pour diriger autoritairement les activités universitaires, contraindre les libertés scientifiques et pédagogiques, répartir discrétionnairement les dotations budgétaires, et imposer sa conception de l'accomplissement de l'ensemble de nos missions. Aggravant les effets nocifs de la LRU, les structures bureaucratiques imposées aux PRES et leur habilitation à délivrer des diplômes nationaux, le transfert du ministre aux présidents « managers » de pouvoirs exorbitants sur le recrutement et les carrières des universitaires, mettent en cause l'unicité et les principes mêmes du service public et les garanties statutaires.

La lutte dans laquelle le SNESUP a joué un rôle moteur en 2009 contre la modification du statut des chercheurs a permis d'obtenir qu'aucune modulation à la hausse ne puisse être imposée. Des dispositions maintiennent au CNU son rôle sur les promotions et lui confient une mission d'évaluation quadriennale.

Bien que notre secteur échappe ►►

►► **NON TITULAIRES**

Depuis le dernier congrès, SDP Non Fonctionnaires a diversifié ses activités :

- aide et conseils individuels pour des collègues victimes de difficultés ;
- support technique et juridique aux sections locales ;
- sensibilisation des élus SNESUP à la situation des ANT ;
- contacts avec la FSU ;
- contacts avec des collectifs de non titulaires ;
- rencontre avec la DGRH du MESR ;
- participation aux négociations sur le projet de loi concernant les agents non titulaires de la fonction publique.

CNU ET CP-CNU

Les élus SNESUP dans les sections CNU ont agi sans relâche pour lutter contre les méfaits de la loi LRU et le décret statut (rétention des résultats de qualification, nombreuses motions). Si le SNESUP n'a pu obtenir la présidence de la CPCNU, nouvelle version, six de ses représentants ont été élus vice-présidents de cette commission et participent aux groupes de travail en particulier « évaluation ». De nouvelles élections auront lieu en 2011 avec des règles antisyndicales que nous combattons. Les futurs élus devront s'attaquer à la controversée évaluation individuelle : un groupe de travail a permis d'élaborer la position du SNESUP adoptée en CA, à l'opposé des visées caporalistes du ministère.

RETRAITES-RETRAITÉS

Malgré l'intensité d'une mobilisation inédite, la loi sur les retraites du 9 novembre 2010 est profondément régressive. Recul de 60 à 62 ans de l'âge du départ à la retraite et de celui de la liquidation sans décote de 65 à 67 ans, allongement de la durée requise pour une retraite à taux plein, augmentation du taux de cotisation des fonctionnaires alors qu'est programmé le gel de leur traitement, suppression des possibilités de départs de fonctionnaires parents de trois enfants, suppression de validations, de certaines bonifications, de la CPA, du système du « traitement continué », remise en cause de la budgétisation des pensions des fonctionnaires : la liste est longue de la suppression des avantages sociaux acquis de haute lutte par les générations précédentes. Est envisagé d'ici 2011 un changement « systémique » du système de retraites, ouvrant la voie à des comptes par points ou notionnels, systèmes rejetés par le SNESUP et la FSU. Est cependant maintenue la référence aux six derniers mois pour le calcul des pensions des fonctionnaires.

Le secteur retraités a également — souvent avec succès — traité de nombreux cas personnels.



© Didier Chamma



© Didier Chamma

VIE SYNDICALE

Le secteur Vie syndicale a été mobilisé pour impulser et relayer les actions et pour établir des bilans réguliers de la situation dans les établissements. La mise à jour des informations militantes est une tâche prenante et nécessaire pour un secteur confronté à la montée en puissance de la syndicalisation ainsi qu'à la création de nouvelles sections locales. Elle est essentielle pour faciliter la circulation réactive des informations dans le maillage entre local et national, militants, élus dans les instances et syndiqués. En réponse aux demandes d'aide des collègues, la visibilité et l'efficacité dans les sections sont aujourd'hui des priorités.

SECTEUR INTERNATIONAL

Face à l'accélération des transformations néolibérales de l'enseignement et de la recherche, en Europe et dans le monde, l'activité du secteur s'est développée depuis deux ans.

Nos relations syndicales bilatérales et multilatérales ont été renforcées : d'une part, par la participation à des congrès et séminaires de syndicats amis ; d'autre part, au sein de l'Internationale de l'éducation, depuis octobre 2008, où nous avons pu défendre nos positions, voire — la crise « aidant » et en relation avec des partenaires — les faire avancer.

Le SNESUP, cofondateur d'Attac, a poursuivi son implication dans le mouvement altermondialiste : Forum social mondial, Forum social européen, Forum mondial de l'éducation (Palestine) et Forum mondial sciences et démocratie. Il est également membre fondateur du réseau Printemps 2010 « pour une autre Europe du savoir ». Il soutient activement la lutte émancipatrice du peuple palestinien et celles des peuples tunisien et égyptien.

Lien vers le rapport d'activité complet :

<http://snesup.fr/Presse-et-documentation?aid=5397&tid=5&cid=2200>

SECTEUR DROITS & LIBERTÉS

Les atteintes aux droits et libertés se sont aggravées avec la politique sécuritaire et répressive du gouvernement : incrimination de l'action revendicative, chasse aux sans-papiers, peines plancher, justice des mineurs... Le SNESUP est présent dans les mouvements unitaires avec les associations et syndicats sur ce sujet, que ce soit dans le Comité Liberté-Égalité-Justice animé par le Syndicat de la Magistrature, ou avec la Ligue des Droits de l'Homme, en coordination avec le secteur Droits et Libertés de la FSU.

COMMUNICATION

Site <http://www.snesup.fr>

Depuis deux ans, un travail de fond a été réalisé sur le site web par l'équipe rédactionnelle. Une partie des archives a été rendue accessible, et la réactivité et la visibilité du site ont été fortement améliorées. Cependant des limitations techniques, dont la défaillance du moteur de recherche, nous obligent à rechercher de nouvelles solutions pour la prochaine mandature.

Publications papier

Un gros travail a été fait en direction de nos prestataires pour améliorer la sortie de nos publications papiers (mise à jour du fichier routage, appel d'offre limité, évolution de nos maquettes). En outre, le collectif de rédaction a connu beaucoup de changements en 2 ans (départs de F. Bouillon et A. Mesliand, arrivées de T. Astruc, J. Fabbri et C. Pébarthe).

Publications électroniques

Une première réflexion sur ces publications a débouché sur certains changements (définition des rédacteurs en chef, périodicité...).

Début mars 2011, le secteur communication se lance dans une grande enquête sur l'ensemble de ses publications, qui devrait aboutir en juin. ▶▶

▶▶ pour l'instant aux suppressions d'emplois (acquis du mouvement universitaire de 2009), le contexte budgétaire est de plus en plus contraint. Nos analyses des budgets de l'enseignement supérieur, comme celles du SNCS, ont démonté l'opération de mystification menée par la ministre pour faire croire à une forte augmentation. Multipliant les manœuvres et fausses promesses de revalorisation, jouant des désaccords entre syndicats, notamment au sein de la FSU (votes, désapprouvés par le SNE-SUP, des décrets statutaires des enseignants au CTPMEN), jonglant avec les circulaires, contournant ses groupes de travail et la commission Marois-Filâtre, méprisant les avis négatifs du CNESER, le gouvernement a fait passer sa contre-réforme de la formation et du recrutement des enseignants contre l'avis quasi unanime de la communauté universitaire et éducative. Il est parvenu à obtenir que des collègues conçoivent des maquettes de master d'enseignement. Aujourd'hui, chacun constate et dénonce l'ampleur des dégâts de cette contre-réforme : cette bataille n'est pas terminée... En articulation avec les mobilisations contre la « mastérisation », les décrets enseignants-chercheurs et comités de sélection, le passage aux RCE, nous avons investi le terrain juridique et engagé une série de recours devant le Conseil d'État, qui — au prix d'une argumentation assez peu consistante — n'a pas suivi nos analyses.

Le SNESUP renforcé

Les opérations de propagande ministérielle n'ont pas réussi à rallier les collègues à la politique gouvernementale, à éradiquer l'esprit de résistance apparu lors du mouve- ▶▶



© Didier Chamma

▶▶ TRÉSORERIE

Outil comptable et budgétaire, la trésorerie nationale centralise les recettes de cotisations (1 350 000 € sur un budget de 1 380 000 € de en 2009/2010) et gère les dépenses du syndicat.

La force du SNESUP, outil de lutte, est liée à sa représentativité et à son indépendance. Cette indépendance, en premier lieu financière, est garantie par le fait que les cotisations représentent la source essentielle de financement du syndicat

Le niveau des cotisations, le fait que 2/3 des syndiqués soient en prélèvement automatique, et l'effort de collecte par les sections d'un maximum de cotisation par chèques permet au SNESUP de faire face de manière stable et régulière à ses charges : frais de vie syndicale, publications et communication, gestion et entretien du siège, affiliations nationales et internationales, assistance juridique. C'est en particulier le cas du poste « salaires et charges du personnel du siège » qui permet au syndicat de bénéficier des services d'un personnel qualifié, efficace et investi.

La bonne situation des finances du syndicat liée en particulier à la bonne tenue de la syndicalisation de ces deux dernières années a permis au SNESUP d'assumer l'ensemble de ses charges tout en reconduisant sans augmentation le barème 2008-2009 pour les deux années 2009-2010 et 2010-2011.

Pour les prochains exercices budgétaires, le volet « représentativité des organisations syndicales et transparence financière » de la loi du 20 août 2008 « de rénovation de la démocratie sociale » va induire de nouvelles règles comptables pour notre syndicat. Cela implique des modifications des statuts et du règlement intérieur du SNESUP dont le projet sera communiqué aux syndiqués dans le prochain supplément congrès du mensuel afin que les délégués puissent se faire mandater par leurs sections.

SYNDICALISATION

L'effectif du SNESUP a atteint ces deux dernières années les 6 200 syndiqués alors qu'il restait stabilisé autour de 6000 adhérents depuis 5 ans. Cette croissance de 3,3 % provient du nombre important d'adhésions nouvelles de 2008/2009, lié au mouvement revendicatif historique de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui a permis au SNESUP de passer de 5 928 adhérents en 2007/2008 à 6 249 en 2008/2009, et s'est poursuivi l'année suivante conduisant le SNESUP à un effectif de 6 198 adhérents en fin d'année universitaire 2009/2010. Ainsi, ces deux dernières années, contrairement aux 5 années précédentes, les nouvelles adhésions font plus que compenser les départs et se traduisent en termes de renouvellement et de renforcement du SNESUP.

- ▶▶ ment de 2009. La réalité des faits valide les analyses, que nous avons exprimées aussi souvent que possible dans les médias, même si la majorité d'entre eux relaie avec complaisance les mensonges ministériels. Le SNESUP a vu son rôle incontournable renforcé lors du scrutin au CTPU : 43 % des votes se sont portés sur notre syndicat. Associé au SNCS, nos résultats aux conseils scientifiques du CNRS et de ses instituts sont exceptionnels (81 sièges sur 97) et représentent un échec cinglant du ministère. Ils montrent la confiance qui nous est faite, et font peser sur nous une responsabilité singulière. La nette hausse des adhésions confirme cette tendance. Pour renforcer notre influence et porter la défense de la démocratie universitaire et de la collégialité au cœur de notre action, nous préparons les scrutins au CNESER et au CNU, en lien avec les sections. En prise avec les réalités des situations auxquelles sont confrontés tous les enseignants du supérieur, le SNESUP a résisté, rassemblé quand tout tend à diviser la communauté universitaire, construit les analyses contribuant à faire tomber le masque des politiques gouvernementales. Il a également jeté les bases de mesures de réparation immédiates et d'alternatives pour l'enseignement supérieur et la recherche publics. ●

Stéphane Tassel, Secrétaire général

Rapport d'activité présenté à la Commission Administrative le 10 février 2011

CONGRÈS DU SNESUP :

Agir pour le se et de recherche

Le Congrès d'Orientation du

Délégués des sections au Congrès

Ils sont désignés par les syndiqués de chaque section selon les modalités suivantes :

Syndiqués	Délégués
3 à 9	1
10 à 19	2
20 à 34	3
35 à 49	4
50 à 69	5
70 à 99	6
> 100 par tranche de 50	+ 1

Les syndiqués d'un même établissement non rattachés à une section peuvent demander à être représentés au Congrès par un participant ayant voix consultative.

Dans le cadre de l'exercice du droit syndical, les délégués et participants au Congrès bénéficient d'une autorisation spéciale d'absence qui couvre la durée du Congrès ainsi que les « délais de route » nécessaires pour s'y rendre (les documents seront transmis aux secrétaires de sections).

Opérations de vote

Tout syndiqué à jour de sa cotisation 2010-2011 est appelé à participer au vote sur le rapport d'activité (cf. p. 2 à 6) et sur l'orientation (cf. p. 8 à 13).

Opérations de vote dans la section locale :

Il est demandé à chaque section d'organiser effectivement le vote à son niveau : c'est prioritairement dans ce cadre que les syndiqués doivent pouvoir exprimer leur vote. Cela implique d'informer en temps utile les syndiqués de la section (au moins 10 jours avant le congrès) en leur précisant les modalités retenues, de réaliser le dépouillement des votes et de transmettre le bordereau récapitulatif des résultats et la liste d'émargement comme indiqué ci-dessous.

La première tâche est donc celle d'organiser les débats autour du rapport d'activité, des motions d'orientation, des autres textes préparatoires sur les thèmes du Congrès et des propositions de modification des statuts et du règlement intérieur. Il est nécessaire de programmer avec les syndiqués les réunions (assemblée générale de l'ensemble des syndiqués...) en montrant les enjeux de la participation de tous à ce moment essentiel de la vie du syndicat.

Service public d'enseignement supérieur

Le congrès du syndicat se tiendra les 6, 7 et 8 avril 2011 à l'Université Paris Ouest Nanterre-La Défense.



© Didier Chamma

(SNESUP-FSU, 78, rue du Faubourg Saint-Denis, 75010 Paris), avec la mention « Congrès d'orientation ».

Prise en charge des délégués

Pourront faire l'objet d'un remboursement des frais de déplacement (sur la base du billet SNCF 2^e classe ou tarif plus avantageux) les délégués élus de la section, ainsi que les membres de la CA sortante. Les syndiqués non délégués participant au congrès (sans droit de vote) verront leurs frais de déplacement pris en charge par leur section (se renseigner auprès de son trésorier). Les repas du midi (pris en restauration collective) sont à charge du syndicat, ceux du soir restant à charge des participants.

L'hébergement est à la charge de la trésorerie nationale. L'hébergement en chambre double étant préconisé, en cas de demande individuelle d'hébergement en chambre simple, une contribution au surcoût entraîné pourra être demandée aux délégués.

Dès maintenant :

Réunir chaque section syndicale et contacter tous les syndiqués.

Envoyer les contributions individuelles ou collectives pour le mensuel n° 593 avant le 28 février à redac@snesup.fr et participer au forum de discussion sur le site www.snesup.fr.

Prévoir l'organisation du vote dans des conditions permettant la plus large participation des syndiqués de la section. Désigner des délégués au congrès par un vote de l'assemblée de tous les syndiqués et les mandater sur les votes de modification des statuts et du règlement intérieur.

Renforcer le syndicat en collectant les cotisations 2010-2011 manquantes et en proposant l'adhésion aux collègues afin qu'un maximum de syndiqués participe aux débats et aux votes du Congrès. ●

Organisation des votes

Les sections syndicales décident, dans le cadre fixé par la CA, de l'organisation des opérations électorales en s'entourant de toutes les garanties nécessaires à leur régularité et leur sincérité. Les votes par correspondance auprès de la section constituent une des modalités possibles (s'inspirer des modalités d'organisation retenues pour le vote par correspondance national décrites ci-dessous). Ils doivent être dépouillés avec les autres votes, mention en étant portée par les responsables du vote sur le PV d'émargement (listing des adhérents). Le listing nominatif des adhérents, transmis aux secrétaires de section constitue la base de travail des opérations de vote. Il constitue la liste électorale des syndiqués à jour de leur cotisation qui seuls peuvent participer aux votes. Il sert de liste d'émargement des votants, document nécessaire au contrôle par la commission des mandats. En cas de vote par correspondance local, partiel ou total, les responsables de la section ou les responsables des opérations de vote attestent de la validité des votes reçus en émargeant la liste pour les votants à ce titre. Le listing pourra être complété par les cotisations reçues par le trésorier de section ultérieurement à la date de réception du listing. Les cotisations collectées et/ou les votes arrivés après les opérations de vote local seront reçus pour validation par la commission des mandats.

Dépouillement des votes

Il sera effectué par les responsables de la section ou les syndiqués désignés à cet effet. Le document récapitulatif des votes des syndiqués de la section (activité, orientation) sera complété dès l'obtention des résultats. Aucun système de péréquation des votes n'est effectué : un syndiqué = un vote.

Transmission des résultats

Une copie de la liste d'émargement et du document récapitulatif des votes (bordereau) sera envoyée dès son établissement par fax ou par courriel au siège du syndicat (commission des mandats) au plus tard le jeudi 30 mars à 17 heures. L'original de ces documents, accompagnés de tous les justificatifs (enveloppes signées, en cas de vote par correspondance), sera apporté au congrès par le (les) délégué(s) (ce qui constitue la règle) ou, par exception, en cas d'empêchement du (des) délégué(s), transmis pour être déposé au Congrès au plus tard le mercredi 6 avril à 16 heures.

Vote par correspondance national (envoi direct au siège du syndicat)

Ce mode de vote est admis et validé. Il concerne les syndiqués isolés ou retraités, ou ceux n'ayant pas de section syndicale de rattachement, ne pouvant joindre cette dernière, ou dont la section n'aurait pas organisé de vote. La commission des mandats sera amenée à vérifier et valider ces votes (notamment en consultant la liste d'émargement de l'éventuel vote de section).

Ces votes doivent parvenir (réception au siège) au plus tard le jeudi 30 mars. Les votes parvenus après cette date seront reçus par la commission des mandats.

Afin de garantir sa sincérité, ce vote doit s'opérer ainsi :

- bulletin de vote dans une enveloppe n° 1 vierge cachetée ;
- enveloppe n° 1 glissée dans une enveloppe n° 2 cachetée, comportant : nom, prénom, section et signature du syndiqué ;
- enveloppe n° 2 glissée dans une enveloppe n° 3 cachetée expédiée, après affranchissement suffisant, au siège du syndicat

VOTEZ

Le bulletin de vote se trouve dans ce numéro, il est à reproduire autant que nécessaire pour le vote dans les sections.

Dates limites de réception des votes :

Vote des sections : **30 mars 2011.**

Vote par correspondance : **30 mars 2011.**

Dans l'action et la proposition

La loi LRU, le décret sur le statut des enseignants-chercheurs, la réforme de la formation des enseignants, les pôles d'excellence, la réforme des licences... En trois ans, le gouvernement s'est attaché à détruire systématiquement le service public d'enseignement supérieur et de recherche. Action Syndicale, largement majoritaire dans le SNESUP, pèse et pèsera très fortement pour que le SNESUP, dans l'action et la proposition, soit encore davantage une force sur laquelle puisse s'appuyer l'ensemble de la communauté universitaire pour mettre en échec cette politique.

Un contexte des plus préoccupants

Notre dernier congrès avait déjà dénoncé les dégâts de la politique actuelle. Ces nuisances n'ont fait qu'empirer. La situation s'est considérablement dégradée tant en France que dans l'ensemble de l'Europe. Face aux creusements des déficits publics liés au soutien aux organismes financiers, les gouvernements ont fait le choix d'une réduction drastique des dépenses publiques aux lourdes conséquences sociales plutôt que de soustraire les dettes publiques au pouvoir des marchés. Mais les limites de ce système semblent être atteintes comme en témoignent la situation d'une partie non négligeable de la zone latino-américaine et les événements récents en Tunisie, Algérie et Égypte.

En France, loin d'être un simple effet mécanique, cette situation résulte de choix idéologiques qui prolongent le capitalisme par une conception néolibérale de la société. La casse des services publics se traduit par la dévolution de pans entiers des missions de l'État aux appétits du privé. C'est le cas des partenariats qui président aux reconstructions dans le cadre du Plan Campus par exemple. Est ainsi remis en cause le modèle de société arraché par les luttes et concrétisé notamment par le programme du Conseil National de la Résistance.

Le gouvernement Sarkozy a décidé de mener jusqu'au bout une politique de transformation systématique de la société française au service du profit des grands groupes économiques et financiers. Elle est fondée sur la mise en concurrence des individus entre eux, l'exclusion des plus faibles et le refus de toute solidarité. Les débats sur l'identité nationale, sur l'immigration, la campagne anti-Roms l'été dernier, la LOPSI 2 ne sont que l'expression de cette politique de surveillance exacerbée.

Dans ce contexte, la réforme des universités prend tout son sens. La communauté uni-



versitaire s'était largement mobilisée en 2009 contre le décret sur la modulation des services et contre la loi LRU. Le SNESUP a été un élément moteur de l'expression de ce rejet. Son ampleur a été un révélateur pour l'opinion publique. Elle lui a permis de faire le constat que le consensus, tant loué par Sarkozy et mis en avant par des grands médias, n'était qu'une apparence. De même, la protestation contre la réforme des retraites a été très forte. Mais ces importantes mobilisations n'ont pas permis de contraindre le gouvernement à retirer ses projets. Elles ont néanmoins généré un recul idéologique dans la population des thèses néolibérales.

Au-delà des revendications catégorielles, c'est bien un projet de société qui était remis en cause dans cette lutte. Avec d'autres, le SNESUP a été un élément essentiel dans la force du contenu des revendications, et, tout particulièrement, son courant majoritaire, Action Syndicale, qui en a défini les contours.

Un contrôle politique renforcé

Imposée aux forceps, la loi LRU s'est mise en oeuvre depuis, avec ses déclinaisons néfastes pour le service public d'enseignement supérieur et de recherche. 75 universités sont passées aux RCE avec, pour conséquence immédiate, des établissements en déficit ou devant réduire leur masse salariale ; avec, à la clé, des suppressions de postes d'enseignants et de BIATOSS. En outre, des paramètres comme le Glissement Vieillesse Technicité, l'augmentation éventuelle du nombre d'étudiants ne sont pas évalués, risquant ainsi de conduire les établissements à accentuer l'externalisation des emplois de catégorie C pour les faire passer en fonctionnement.

La part contractuelle du budget, déjà proportionnellement augmentée ces dernières années, devient, par le biais des Contrats Objectifs-Moyens (COM), un moyen de contrôle politique pour le ministère, notamment, pour les EC « produisant » et l'insertion

professionnelle. Les IUT, IUFM... perdent leur autonomie financière et leur relation budgétaire avec l'établissement hébergeur est soumise aux aléas des COM.

Une logique de compétitivité mercantile

Les orientations prises dans certains PRES ou regroupements d'établissements montrent bien les dérives possibles de ce système. Le président manager, s'inscrivant dans la politique de concurrence internationale, « achète » des cerveaux à des prix indécentes, qu'il fait financer par des fondations privées. On touche là les enjeux véritables de la politique du gouvernement dont l'objectif annoncé est d'organiser une université à plusieurs vitesses. C'est la logique du Grand Emprunt, qui vise à créer un nombre réduit de pôles universitaires « d'excellence », supposés compétitifs au niveau international. Cela se traduit par un regroupement à marche forcée des établissements, soit par fusion, soit dans des PRES à nouvelle géométrie, au fonctionnement des plus opaques, avec une représentation des personnels réduite à la portion congrue, et, en revanche, avec une forte représentation des acteurs économiques. Ces nouvelles entités ont vocation à se substituer aux établissements membres en matière de politique de recherche et de formation.

La mise en place des IDEX renforce encore ce dispositif en réduisant à terme l'essentiel des financements de la recherche à quelques laboratoires classés A+. Articulé à la logique des pôles de compétitivité, on voit très bien que l'objectif est plus que jamais de réduire et de concentrer les acteurs et les moyens, d'orienter prioritairement la recherche vers des besoins économiques immédiats au détriment de la recherche fondamentale. La nouvelle cartographie de la science française comporterait ainsi de vastes déserts sur le territoire national, sans souci d'un aménagement équilibré entre régions et au mépris des solidarités que l'État aurait pour vocation à garantir.

Il y a d'ailleurs une réflexion à mener sur la façon dont des exécutifs des régions se coulent sans aucun recul critique dans ces dispositifs. C'est aussi la responsabilité du syndicat, en période pré-électorale, d'interpeller les candidats sur leur programme.

Dans un autre domaine, la réforme de la formation des enseignants se révèle être une véritable catastrophe annoncée. De manière générale, de graves interrogations surgissent sur l'avenir d'un certain nombre de formations, en ALL-SHS notamment, du fait de

la réforme des licences et du glissement des décisions dans ce domaine au niveau IDEX-PRES.

Le problème des non-titulaires et des précaires reste d'une actualité brûlante, et de nouvelles menaces pèsent sur le statut même de fonctionnaire à travers la loi de mobilité, à travers le projet de l'UMP de limiter la fonction publique aux domaines régaliens de l'État. Ce véritable saccage est de plus en plus mal vécu par les personnels, et les situations de souffrance au travail se multiplient.

Agir et proposer

En refusant de laisser enfermer notre syndicat dans une posture de simple dénonciation, le courant Action Syndicale est une force de propositions qui, comme le montre une progression significative, est reconnue par une large majorité des adhérents.

Notre action syndicale ne peut pas se contenter de l'espoir de changement politique en 2012 et d'une hypothétique loi qui annulerait les dispositifs destructeurs du gouvernement Sarkozy. Nous devons être porteurs de propositions et de revendications fortes pour la société, pour la fonction publique et le service public :

- maintenir des fonctions publiques, avec arrêt des suppressions d'emplois – notamment dans l'éducation – et plan de résorption de la précarité ;
- refondre la formation des enseignants, revoir le calendrier et les modalités des concours et des périodes de stage.

Nous exigeons pour l'enseignement supérieur et la recherche :

- un maillage territorial équilibré des formations et de la recherche, en accroissant la part du PIB qui leur est dévolu : maillage permettant l'accès sur tout le territoire à des formations de qualité, liées à la recherche dès la première année de licence ;
- une dépense par étudiant à la hauteur de celle des élèves des grandes écoles afin d'autoriser un meilleur suivi de leurs études et leur accompagnement vers l'insertion professionnelle, la lutte contre l'échec universitaire, l'innovation pédagogique ;
- le temps pour la recherche pour tous les enseignants du supérieur ;
- une formation pédagogique des enseignants-chercheurs ;
- la création d'emplois statutaires et la valorisation des carrières ;
- l'extension des dispositions les plus favorables des référentiels aux PRAG-PRCE ;
- l'allocation de moyens du ministère pour



la préparation aux concours d'enseignement et des crédits récurrents pour la recherche à la hauteur des besoins ;

- la mise à l'écart de l'enseignement supérieur privé.

Nous devons approfondir les convergences nécessaires avec le SNCS, surtout avec les évolutions liées aux IDEX. Nos revendications doivent être porteuses pour la communauté :

Transformation des pôles de compétitivité en pôles de coopération, développement des coopérations déjà existantes et mise en place de dispositifs permettant l'émergence de nouvelles coopérations.

Cela passe par un renforcement de la vie des sections locales, notamment en mettant en place des formations. Mais aussi par un développement de l'échelon régional pour répondre aux nouvelles nécessités que font émerger les PRES et les IDEX, et le rôle des conseils régionaux.

Il nous faut resserrer nos liens avec la FSU à tous niveaux, de nombreuses questions étant traitées par elle et la représentativité devant être mesurée dans de nombreuses élections sous le sigle FSU. ●

PREMIERS SIGNATAIRES

- S. Alava, T. Astruc, J.-L. Auduc, F. Bassino, L. Benoit A La Guillaume, N. Bernard, F. Bouillon, S. Bonnery, M. Brissaud, F. Brunel, D. Chamma, M. Champesme, J. Deauvieu, M. Delagneau, M. Delepouve, B. Dompnier, P. Duhaucourt, L. Dumasy, C. Duprat, D. Fasquelle, N. Fiori, A. Freitas, M. Gabert, J.-C. Garric, O. Gebuhrer, M. Gest, M. Giacomo, P. Guérin, M. Hérin, C. Hoffmann, G. Jean, C. Kahane, J.-P. Lainé, X. Lambert, F. Laorden, G. Lauton, M. Lauton, A. Legardez, J.-C. Legrand, H. Lelourec, A. Le Ny, J. C. Liquez, C. Mazauric, S. Mazauric, F. Morel, M.-C. Mourier, M. Neveu, J. L. Nardone, J. Ortiz, A. Ouzoulias, A. Ouaqqa, A. Pagano, C. Peyrard, S. Plane, A. Policar, P. Rousseau, B. Roux, X. Sanchez, M.-J. Sauret, J.-P. Sceaux, C. Seureau, S. Sindzingre, S. Tassel, C. Terreau, C. Toulgoat, J.-F. Tournadre, J.-L. Vidalenc, J.-P. Villette, M. Zattara.

Pour un SNESUP offensif !

Le congrès de 2009 s'est déroulé au cours d'une lutte sans précédent au sein de l'enseignement supérieur et de la recherche. Nous y avons présenté une motion d'orientation « Pour un syndicalisme offensif » regroupant des militants de sensibilités diverses mais déterminés à combattre puissamment l'entreprise de destruction de l'Université.

La dette et les déficits étaient déjà invoqués pour justifier les politiques néolibérales de destruction des services publics. Le projet d'un « marché européen de la connaissance » a fait de l'enseignement supérieur et de la recherche une cible de choix. Déclaration de la Sorbonne (1998), processus de Bologne (1999), stratégie de Lisbonne (2000), LOLF (2001), LMD (2002), loi sur la recherche (2006) et loi LRU (2007) étaient autant d'étapes vers la marchandisation des connaissances. Sont venues s'y ajouter la mise en œuvre de la RGPP, la « réforme » de l'État et la loi mobilité. Aujourd'hui, la crise est devenue la norme. La régulation du capitalisme a fait long feu. Le FMI et l'Union européenne continuent leurs basses œuvres dérégulatrices.

Et pourtant, les mobilisations n'ont pas faibli, bien au contraire. En France, en Europe, dans le Maghreb et ailleurs, l'heure est à la contestation des ordres établis et à la défense des acquis sociaux. Ce contexte oblige à redéfinir la signification et les moyens du syndicalisme universitaire pour le hisser à la hauteur des enjeux nouveaux. Le SNESUP doit apporter des réponses claires, faire des propositions audibles et mobilisatrices et mieux agir aux échelles européenne et internationale.

Un bilan qui invite à refonder le premier syndicat de l'enseignement supérieur

En dépit de progrès certains dus à notre opiniâtreté, le SNESUP reste prisonnier de fonctionnements qui paralysent la direction nationale : faute d'une ligne directrice offensive, la majorité Action Syndicale (AS) peine à riposter aux attaques du pouvoir, car elle est prise dans ses contradictions : une rhétorique nationale d'opposition, mais une répugnance à lutter contre les dérives locales de certains syndiqués, qui mettent en porte-à-faux les camarades qui résistent.

Les errements auxquels a donné lieu la lutte contre la réforme de « mastérisation » en ont fourni une preuve. Lors de la Commission Administrative Nationale (CAN) du 28 janvier

2010, ÉÉ-PSO avait obtenu que le texte adopté appellât au non-dépôt des maquettes de master « enseignement », dernière arme de lutte contre la destruction de la formation des enseignants. Le 1^{er} février, un communiqué, n'émanant d'aucune de nos instances, revenait sur ce mandat. Puis, devant le congrès de la FSU (début février 2010 à Lille), le secrétaire général du SNESUP démentit publiquement une camarade qui citait ce mandat dans une proposition d'amendement. Par la suite, la direction n'a eu de cesse de réduire la portée de ce mandat. Aujourd'hui, elle ne craint pas de dénoncer les effets d'une réforme contre laquelle elle n'a jamais vraiment lutté, sinon en paroles ! Plus éclairant encore, au début de la bataille de l'automne pour les retraites, la direction AS a refusé, au prétexte de ne pas affaiblir la FSU, de mettre aux voix de la CAN un texte non public proposé par ÉÉ-PSO pour reprocher à la direction de la FSU de n'avoir pas respecté son mandat de porter en intersyndicale une date rapprochée de manifestation, ce qui aurait pu donner l'impulsion nécessaire au mouvement social.

Nous pourrions citer d'autres exemples illustrant que, sur les questions qui dépassent le seul SNESUP, la direction nationale AS fait primer la solidarité avec sa tendance sœur

« Unité & Action » du SNES qui dirige de fait la FSU sur ses propres mandats. **Voter POUR UN SNESUP OFFENSIF, c'est donner une autre majorité au SNESUP pour que la défense des intérêts des enseignants du supérieur et du service public soit véritablement assurée dans la FSU et au-delà !**

Les sections et leurs militants, premiers acteurs du SNESUP

Pour retrouver une capacité d'intervention revendicative, le SNESUP a besoin d'établir la cohérence entre des mandats nationaux combatifs et les décisions locales, ce qui impose à la direction nationale d'animer véritablement la vie syndicale. Il doit renforcer les sections, encourager leur réunion fréquente et les consulter sur tous les débats majeurs afin d'éclairer les instances nationales, en mettant à leur disposition des moyens améliorés. À cet égard, la parodie de débat au sujet de l'adhésion de la FSU à la Confédération européenne des syndicats (CES) constitue un contre-modèle. Faute d'une véritable consultation, le très faible nombre de sections qui se sont prononcées privait de tout sens le vote de la CAN du 14 janvier 2011.

De même, sur la question de l'évaluation



individuelle des collègues, contraire à la logique d'équipe qui est au cœur de la recherche et de la formation des étudiants, et sur le rôle que le CNU doit y jouer, nous avons relayé sans relâche en CAN et en BN l'exigence de clarté qui remontait des sections. Le SNESUP doit en dénoncer le principe même.

Les militants doivent être mieux informés et disposer systématiquement des analyses produites et des positions adoptées par les instances, afin de pouvoir les diffuser dans leur établissement. Dès lors, la production incessante de textes longs, et leur envoi sous forme de Lettre Flash doivent être réduits. De même, le mensuel doit faire plus de place à l'actualité des réformes de l'enseignement supérieur et aux luttes menées par le syndicat et les syndiqués. Outre les nécessaires réunions au siège du SNESUP, rencontres et débats dans les établissements devront corriger le tropisme parisien.

Une attention particulière doit être portée à la formation des militants, notamment ceux qui siègent dans les instances universitaires, car ils sont de plus en plus souvent amenés à intervenir pour faire respecter le droit. La direction nationale doit coordonner, conseiller, défendre ceux qui luttent au sein des établissements, afin de libérer nos camarades, et plus largement nos collègues, d'un sentiment d'écrasement délétère, ce qui exige un programme de formation.

Défendre les collègues, aider les militants, poursuivre la lutte contre l'offensive néolibérale qui frappe l'enseignement supérieur et la recherche, telles sont, selon nous, les missions principales du SNESUP.

Un fonctionnement rénové pour un syndicalisme offensif

Seul un syndicat fortifié par des débats démocratiques et une direction collective est à même de lutter contre la politique du gouvernement. Face aux nouvelles menaces qui se profilent, le SNESUP doit porter sa voix propre au sein de la FSU.

Dans quelques mois en effet, ce n'est rien moins qu'une nouvelle Licence qui s'annonce. Tout en dénonçant ces simulacres de discussions que le ministère nomme « concertation », le SNESUP doit défendre les principes d'une formation universitaire ouverte à tous, nourrie par la recherche, et son attachement au caractère national des diplômes, qui doivent être reconnus dans les conventions collectives. Il doit condamner sans ambiguïté la rhétorique managériale des compétences individuelles prônée par le



© victor Feirenflickr

MEDEF, qui se substituent à la qualification collective.

L'Université ne doit pas être mise au service du marché de l'emploi sous couvert d'insertion professionnelle, mais continuer de délivrer, et améliorer sans cesse, une formation de qualité. Attachés à la valeur des diplômes universitaires, nous refusons leur détricotage par la multiplication de filières aux destins incertains.

À l'heure où Labex, Idex et autres ÉquipeX imposent les normes du management entrepreneurial, sous le masque de la « gouvernance », il faut rappeler que la première mission de l'Université est de produire du savoir et de favoriser l'émancipation des étudiants par sa transmission.

Seul un statut de fonctionnaire d'État pour tous est à même de garantir la liberté et l'indépendance de cette fonction qui relève de l'intérêt général. La résorption totale de la précarité (titularisation, création massive des postes nécessaires...) doit être une revendication phare du SNESUP.

L'affaire récente du Mediator est venue rappeler la nécessité d'une recherche indépendante de tous pouvoirs, notamment économiques. Cet impératif impose un accroissement considérable des financements publics pérennes au lieu des financements par projets, véritables instruments de mise sous tutelle des chercheurs et enseignants chercheurs.

La poursuite de la mobilisation des syndiqués et des collègues dans les établissements est seule à même d'imposer les changements dont l'Université a besoin. La démocratie universitaire n'est pas un slogan, c'est une lutte de tous les instants qui doit mobiliser le SNESUP, ses adhérents, militants, élus, ses instances et sa direction.

Voter pour la motion d'orientation École

Émancipée – Pour un Syndicalisme Offensif, POUR UN SNESUP OFFENSIF, c'est voter pour un SNESUP démocratique, renforcé dans les établissements, conscient des rapports de force nationaux et internationaux, défenseur intransigeant du service public et des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche. ●

Pour en savoir plus : <http://snesup.fr/Presse-et-documentation?cid=3832>

PREMIERS SIGNATAIRES

Pierre-Henri Ardonceau (Pau)
 Christian Banliat (Lyon, CAN)
 Claire Bornais (maths, Lille 1, BN)
 Isabelle Bruno (sciences politiques, Lille 2, CAN)
 François Castaing (éco-gestion, Paris 8, commission des conflits)
 Vincent Charbonnier (CAN)
 Serge Czajkowski (physique, CAN)
 Laurence Dreyfuss (AES, Montpellier 3, CAN)
 Philippe Enclos (droit, Lille 2, SN)
 Julien Fretel (sciences politiques, Picardie, CAN)
 Jean-Luc Godet (physique, Angers, SN)
 Nicolas Grégori (psychologie, Nancy 2)
 Ozgur Gun (économie, Reims, BN)
 Sarah Hatchuel (Le Havre, CAN)
 François Horn (sciences économiques Lille 3)
 Isabelle Krzywkowski (littérature comparée, Grenoble 3, BN)
 Thierry Labica (Nanterre, CAN)
 Pascal Maillard (lettres, Strasbourg)
 Jean Malifaud (Paris, CAN)
 Monica Michlin (Paris 4)
 Annliese Nef (Paris 4, BN)
 Christophe Pébarthe (histoire, Bordeaux 3, SN)
 Véronique Rauline (Nanterre)
 Philippe Sélosse (secrétaire de section, Lyon 2, élu CTP, CAN)
 Daniel Sidobre (mécanique, Toulouse 3, CAN)
 Gérard Streletski (musique, Lyon 2, CAN)

Non à l'université soumise aux lois du capital, construisons un syndicalisme de lutte !

Quelle université, quelle éducation voulons-nous ? Quel syndicalisme pour riposter aux attaques mortifères du pouvoir en place contre les services publics ? Peut-on accepter d'entériner définitivement les « réformes » (LOLF, LRU, RGPP, Mobilité...), le démantèlement de la Recherche, le sabordage de la formation (IUFM, INRP, IUT, CNED...), la précarisation généralisée des personnels et la perte du statut (projet Mancel)... en laissant se refermer le piège d'un « dialogue social » qui scellera sur ces bases, en France et en Europe, l'avènement de la nouvelle université « managériale » ?

SERVICES PUBLICS, TOUT DOIT DISPARAÎTRE

Depuis 2008, le démantèlement du CNRS et des organismes de recherche a mis en péril l'articulation de la Recherche et des Universités. Désormais **la LRU et l'autonomie des universités**, dans le cadre des budgets globaux imposent la mise en concurrence, faisant voler en éclats les cohérences indispensables. La **loi sur la Mobilité** de 2009 venue compléter la boîte à outils de **la RGPP** (Révision Générale des Politiques Publiques) a permis la suppression de trente à quarante mille emplois par an.

Faute d'avoir mené dès le départ un combat résolu contre la LRU et pour son abrogation, les directions syndicales se sont laissées piéger dans l'engrenage de la mise en œuvre annoncée de destruction massive des Services Publics et de leurs missions. Les fonctionnements délégués de cet arsenal législatif ont mis sur orbite (sous la houlette des plans État/Région boostés par la manne des primes aux Président-es) des projets concurrentiels PRES,



© Michèle Massenti/flickr

LABEX et autres IDEX qui se sont propagés sur le terrain et dans nos établissements. **Avec le projet Mancel de janvier 2011, qui ne fait que couronner un dispositif contenu en germe dans la LOLF, contre laquelle il n'a rien fait, le SNESUP feint de découvrir aujourd'hui la menace de dynamitage du statut de la Fonction Publique !**

▼
Avec le projet Mancel
le SNESUP feint de
découvrir aujourd'hui
la menace de dynamitage du
statut de la Fonction Publique

IUFM, IUT, INRP, CNED...

LA FORMATION SABORDÉE

Le domaine de la formation est dans le colimateur du Ministère. En moins de deux ans, dans une tétanie syndicale pourtant injustifiable mais cédant au fatalisme gestionnaire "imposé" par la LRU et sa logique concurrentielle de rentabilité immédiate, tout un pan de la formation initiale et continue a été brusquement englouti, hypothéquant l'avenir de générations d'élèves et d'enseignant-es, pour assurer celui du marché de l'enseignement privé. Dans ce secteur comme ailleurs, le "dialogue social" est désormais la règle (accords de Bercy), avec la multiplication de commissions, groupes de travail et autres instances de "concertation" dont la revendication prioritaire est devenue la quête de décharges et de subventions de fonctionnement !

Les **attaques contre les statuts (le rap-**

port Mancel est clair : suppression des concours pour les fonctions non régaliennes), remettent en cause les missions et les pratiques, avec pour conséquence immédiate l'effondrement des recrutements. S'indigner ne suffit pas.

Où sont les "contre-propositions" annoncées par la FSU à Lille en février 2010 ? À quand une vraie réflexion incluant l'ensemble des acteurs sur la place et le contenu du concours dans la maîtrise de la formation des enseignants ? Des contre-projets ont pourtant émergé çà et là (IUFM de Toulouse). **Clivé en interne, le SNESUP n'a pas pu ou voulu regarder en face ce problème qui le concerne au premier plan, et les tensions au sein de la FSU sont telles que malgré les dégâts, la casse, la souffrance, l'indignation, cette question n'a toujours pas reçu de réponse unitaire.**

RESSOURCES HUMAINES : DES PERSONNELS PRÉCARISÉS ET SOUS CONTRÔLE

Les « **négociations Tron sur les non titulaires dans la Fonction publique** » ajoutent une nouvelle pièce à un projet dont les récentes déclarations sur « *l'embauche à vie* » des fonctionnaires ont éclairé crûment les véritables intentions : **la précarisation à terme de tous les emplois et la casse du statut préfigurée dans le projet de loi Mancel. Au lieu de les atomiser par secteurs, le SNESUP doit relayer et coordonner, dans une même revendication et des mobilisations communes, les actions de collectifs de plus en plus nombreux avec celles de titulaires de plus en plus inquiets de leur devenir.**

L'embauche de dizaines de milliers de précaires sur ce qui était il y a peu des emplois stables désormais supprimés, facilite les pres-



© Moveaffilicr

Quels débouchés des coordinations, des AG réunissant syndiqué-es de toutes organisations et non-syndiqué-es, des mobilisations interpro, sur le terrain, y compris de blocages de l'économie locale ? S'agissait-il simplement de créer un fond médiatique aux tractations syndicales de sommet (FSU/CGT) et au processus de recomposition par le haut sur laquelle notre direction fédérale nous a averti-es bien tardivement...

Ce n'est pas pour en arriver là que les adhérent-es du SNESUP se sont battu-es dans leurs établissements, dans les coordinations, dans la rue.



Arrêter la course à une représentativité syndicale illusoire dans un dialogue pipé avec le pouvoir et un paritarisme dévoyé



POUR UN SYNDICALISME DE LUTTE NATIONAL ET INTERNATIONAL SANS CONCESSIONS NI COMPROMISSIONS

La bataille pour les retraites a échoué, détournant nombre de travailleur-es d'une logique de lutte sur les lieux de travail et dans la rue. **La révolution tunisienne, en montrant que les mobilisations déterminées peuvent aboutir, apporte pourtant un message d'espoir et une leçon syndicale dans la gestion par la base des manifestations et des grèves, y compris la grève générale. Il faut arrêter la course à une "représentativité" syndicale illusoire dans un dialogue pipé avec le pouvoir et un paritarisme dévoyé qui nous mènent droit dans le mur.**

Au niveau international, et en particulier européen, l'incapacité à fédérer les luttes dures dans de nombreux pays autour des mêmes revendications ont montré que la **Confédération Européenne des Syndicats, à laquelle la FSU entend à toute force nous faire adhérer n'est pas l'outil adapté au développement de luttes européennes concertées susceptibles de gagner.** La défense de la justice et le respect du droit dans le monde, ce sont aussi des actes : le SNESUP doit s'associer aux initiatives de la *Plateforme européenne pour le*

CES, L'IMPOSTURE !

La FSU est engagée depuis plusieurs années dans l'édification d'une prétendue dimension européenne et internationale devenue domaine réservé de quelques permanent-es de l'international. Bien peu savent que le SNESUP via *L'internationale de l'éducation (IE)* siège dans les organisations consultatives de suivi du processus de Bologne ! L'entrée de la FSU à la CES concrétiserait un virage irréversible vers le **Comité de dialogue social européen pour le secteur de l'éducation** « outil de bonne gouvernance et de subsidiarité sociale » et « instrument de résilience sociale aidant à atténuer l'impact social négatif de la récession. » (sic !) mis en place le 11 juin 2010. Certain-es, omettant son rôle d'interface avec la CES et le syndicalisme européen réformiste, présentent le **Forum social européen** comme le point d'appui de la construction d'une alternative syndicale de « convergence des luttes européennes ». L'adhésion à la CES et à la CSI, accompagnatrices des politiques de la Commission Européenne et du FMI, ne ferait qu'ajouter un niveau bureaucratique de blocage des initiatives court-circuitant les contacts inter universités nécessaires à l'organisation d'actions concertées.

boycott académique et culturel d'Israël (EPACBI).

Les stratégies de la direction sortante A.S/E.E ont bridé l'unité syndicale contre les attaques libérales et coupé l'élan des mobilisations. SOUTENIR ÉMANCIPATION – dans le SNESUP comme dans les autres syndicats de la FSU – c'est affirmer le choix d'une autre orientation syndicale, de lutte et de revendication, pour agir contre la logique mortifère du capitalisme et l'enfermement dans une « identité nationale » destructrice de nos exigences d'émancipation. ●

PREMIERS SIGNATAIRES

- Bernard Deknuydt (BN)
- Georges Hugot (CA)
- Claude Michel Braud (La Rochelle)
- Marie-France Carnus (Toulouse)
- Émilie Devriendt (Toulon)
- Alfred Knapp (La Rochelle)
- Anne-Marie Roche (Aix)
- Stéphane Mounier (Toulon)
- Didier Torset (Dijon)
- Yannick Lefranc (Strasbourg)
- Christian Valade (Toulouse)
- Henri Amadéi (Retraité 06)

sions des hiérarchies et d'un pouvoir administratif qui ne recule devant aucune sanction et traque les résistances contre lesquelles le cap de la répression est désormais franchi. **Pour un syndicat, « la souffrance au travail » résultant de toutes ces réformes n'est pas seulement un constat ou un objet d'étude, mais d'abord un moteur de mobilisation et d'actions contre ses causes objectives et les politiques gouvernementales qui les mettent en œuvre sur le terrain.** Le SNESUP doit également soutenir et renforcer les mouvements de résistances et de refus qui se développent de la maternelle à l'Université,

Au service de la nouvelle stratégie de « gouvernance », l'évaluation joue un rôle clé, de l'élaboration des cursus à la validation des parcours pour les flux d'étudiant-es (à partir de critères fixés à l'échelle européenne mais aussi mondiale par les processus de Lisbonne, de Bologne, classement de Shanghai etc.), à la gestion et à la rémunération de personnels devenus « ressources humaines » managées sur le terrain en vertu de ces exigences par les tutelles nationales, régionales et locales.

QUE SONT NOS LUTTES DEVENUES ?

Malgré des mobilisations sans précédent, nos revendications ou propositions alternatives n'ont pas abouti. Pis, nous avons vu constituer des « groupes de travail » qui en ont pris l'exact contre-pied. Aux orties la défense des **IUFM, INRP, IUP** et des nouveaux enseignantEs livrés aux règles libérales ! Aux orties la défense des IUT qui ont perdu leur autonomie pour rejoindre **la nébuleuse des PU, Pôles Universitaires de proximité, bien loin des « Pôles d'excellence », déconnectés de toute recherche, et appelés, dans le meilleur des cas, à s'agréger à un Pôle emploi dans le cadre de leur mission d'insertion professionnelle : un seul et unique premier cycle jusqu'à une licence et/ou une maîtrise pour préparer aux métiers « ouverts » dans le bassin d'emploi régional.**

CONGRÈS D'ORIENTATION DU SNESUP-FSU 6, 7, 8 AVRIL 2011



BULLETIN DE VOTE 2011 Vote sur le Rapport d'activité

POUR

CONTRE

ABSTENTION

NE PREND PAS
PART AU VOTE

Cocher une seule des cases ci-dessus



BULLETIN DE VOTE 2011 Vote sur l'Orientation

ACTION
SYNDICALE

ÉCOLE ÉMANCIPÉE
POUR UN
SYNDICALISME
OFFENSIF

ÉMANCIPATION

ABSTENTION

NE PREND PAS
PART AU VOTE

Cocher une seule des cases ci-dessus

Des déserts autour de tours d'ivoire ?

→ par Marc Neveu, responsable du secteur recherche

Le congrès d'orientation de Nanterre 2011 se tient à un moment clé de la déstructuration de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'occasion de faire le point.

La restructuration de l'enseignement supérieur et de la recherche a été organisée selon trois principales directions :

- restrictions scientifiques : la Stratégie Nationale de Recherche et d'Innovation (SNRI) a délimité les contours de la recherche en imposant de la faire entrer dans trois thèmes, qui à leur tour seront déclinés dans les formations proposées dans les établissements ;
- recomposition structurelle : le plan d'Investissement d'Avenir, principalement avec les Initiatives d'Excellence, va découper les établissements en plusieurs catégories : depuis les excellents – pour lesquels recherche et formations seront couplés jusqu'au doctorat – jusqu'aux collèges universitaires limités à la licence, en passant peut-être par des établissements intermédiaires ;
- précarisation et mise en concurrence des personnels : la course effrénée aux appels d'offre, enclenchée avec les AAP (appels à projets) de l'ANR, accélérée par le plan d'Investissement d'Avenir, entraîne le recrutement de précaires de la recherche (sur des contrats courts : 3 ans en moyenne pour les projets ANR), ou met en concurrence des collègues (fléchage de moyens supposés acquis dans les appels Idex pour des chaires d'excellence destinées à appâter des « pointures » scientifiques).

RESTRICTIONS SCIENTIFIQUES

En contraignant les appels à projet dans un cadre étroit, la SNRI exhibe quelques champs disciplinaires susceptibles de retours sur investissements qui pourront bénéficier de moyens financiers sur quelques opérations, condamnant ainsi de nombreuses équipes et des pans entiers de la recherche. Les relais de cette stratégie gouvernementale sont les Alliances, dont les thèmes découlent de la SNRI, et l'ANR qui octroie les fonds sur les appels à projets commandités par les Alliances.

Désastreuses pour les équipes déconsidérées, les conséquences sont tout autant dramatiques pour les formations



JUSQU'À OÙ IRA LA RECHERCHE D'EXCELLENCE ?

© Francis Heraux

qui s'adosent à ces équipes notamment dans le domaine des ALL-SHS. Mettre fin à cette évolution nécessite notamment des financements récurrents très majoritaires pour l'ensemble des thématiques, garant de l'indépendance des choix thématiques de recherche.

RECOMPOSITION STRUCTURELLE

Les appels à projets Equipex/Labex/Idex/IHU/IRT/SATT¹, dans les axes disciplinaires de la SNRI, se succèdent à un rythme effréné, incompatible avec une démarche scientifique prospective sérieuse au niveau national, et avec un fonctionnement démocratique normal des instances scientifiques des organismes de recherche des établissements. Déjà passés sous les fourches caudines de l'évaluation de l'AERES, les candidats (A+ ou A) aux Labex, IHU ou IRT sont issus d'un écrémage drastique. De ce fait, nombre d'UMR et d'EA sont exclues du jeu de dés pipés qu'est le plan d'investissement d'avenir. En outre, les critères d'éligibilité conduisent à une recomposition autour des PRES-EPCS ou des FCS, qui définissent les Idex sans qu'aucun débat collégial et démocratique n'ait lieu dans les instances élues (CS, CA des établissements).

Le rêve d'excellence (Idex), regroupant des laboratoires d'excellence (Labex) dotés d'équipements d'excellence (Equipex) selon une gouvernance encore plus « resserrée » risque de se muer en cau-

chemar pour nombre de collègues exclus des « périmètres d'excellence ».

PRÉCARISATION ET MISE EN CONCURRENCE DES PERSONNELS

Un effet des projets à court terme (3 ans en moyenne) des ANR est le recrutement de nombre de chercheurs sur des contrats de très courte durée (beaucoup de postdoctorants pour un an, d'ingénieurs pour un ou deux ans, etc.). On assiste à une précarisation du métier de chercheur, antagoniste avec la nécessaire sécurité qu'impose le temps « long » de la recherche.

Cet effet est aggravé par les Idex qui démultiplient la mise en concurrence des collègues, déjà instaurée par la loi LRU.

Ainsi tel Idex propose des chaires temporaires pour des chercheurs « de premier plan », destinées au recrutement pour des périodes de 1 à 3 ans, pour des candidats « n'ayant pas vocation à s'installer définitivement mais pouvant avoir un impact sur la dynamique d'excellence de l'équipe ».

Le financement de tel autre se concentrera sur le rachat partiel de la charge d'enseignement, et sur le versement d'une prime d'excellence « compétitive complétant la rémunération de l'emploi support ». Dans tel autre, les chaires offriront un financement adéquat pour un budget de recherche, des visiteurs, des bourses postdoctorales, voire prédoctorales et doctorales., etc.

Cette politique du plan d'investissement d'avenir conduit à l'éclatement de nos universités, de nos laboratoires et de leurs équipes. Nous devons lutter, dans tous les lieux où nous intervenons (conseils de laboratoire, conseils centraux, conseils nationaux), pour contrer un processus dont l'enseignement supérieur et la recherche ne sortiront pas indemnes. ●

1. Equipex : équipement d'excellence - Labex : laboratoire d'excellence - Idex : initiatives d'excellence - IHU : Institut Hospitalo-Universitaire - IRT : Institut de Recherche Technologique

Au milieu du chaos

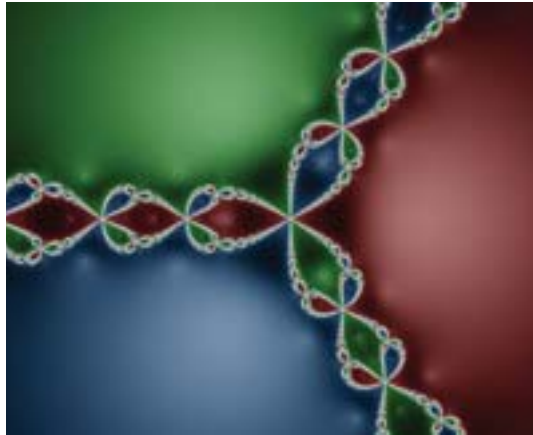
→ par Thierry Astruc

La période 2009-2011 aura été noire pour la formation des enseignants. Si le but affiché par le gouvernement était de valoriser la formation des enseignants par un diplôme, sous couvert de revalorisation et de reconnaissance européenne, le but recherché était la diminution du coût de l'éducation et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

FORMATION DES ENSEIGNANTS

La situation aujourd'hui est dramatique : diminution du nombre de postes aux concours, baisse du nombre de candidats (et d'étudiants engagés dans les filières académiques qui y mènent). La disparité entre les formations d'un département à l'autre et même à l'intérieur d'une même université a fait disparaître la notion même de continuité territoriale. Les lauréats des concours 2010 ont été mis en poste sans la moindre formation ce qui fait que depuis la rentrée 2011, nos enfants se retrouvent en classe en présence de professeurs non formés à leur métier.

La formation des enseignants subit de plein fouet les retombées de la loi LRU et des RCE : ces maquettes, conçues dans la plus grande précipitation et qui sont la plupart du temps bien loin du compte, vont être amputées dès la rentrée 2011 pour cause d'économies. Ce sont souvent l'encadrement des stages (budgétivores) et la partie profession-



nelle, qu'elle soit liée à la discipline ou non, qui en feront les frais.

DANS LES UNIVERSITÉS

La formation des enseignants coûte trop cher au goût de certains présidents, souvent déçus de l'intégration : ils ont donc décidé de réduire les frais.

Les postes vacants dans les IUFM sont très souvent redéployés vers les autres composantes, et les budgets réduits (jusqu'à - 50 %).

Les équipes pluricatégories n'existent plus, après le retrait des moyens

alloués par les rectorats (décharges, maîtres-formateurs, tuteurs, postes partagés...). Et ceux qui restent dans les IUFM, inquiets pour leur avenir à court terme, sont amenés à multiplier les déplacements, onéreux et destructeurs pour la santé, pour compléter leur service. De nombreux collègues sont en dépression sévère.

La diminution du nombre d'étudiants dans les filières académiques s'est accélérée : entre la diminution de postes de fonctionnaires et

l'état chaotique des filières qui mènent aux concours, quel étudiant choisirait ces cursus sans y réfléchir à deux fois ? L'impact sur les masters recherche est énorme : leur existence même est menacée, et la porte est ouverte pour développer uniquement les filières « rentables ».

Le congrès du SNESUP permettra au syndicat de compléter les mandats existants sur ces sujets et de se doter de nouveaux, adaptés à la situation présente. ●

CONGRES D'ORIENTATION 2011

Modifications des statuts et du règlement intérieur du SNESUP

La loi du 20 août 2008 sur la rénovation du dialogue social comprend un volet définissant les critères de représentativité des organisations syndicales. L'un de ces critères concerne la transparence financière et induit de nouvelles règles comptables concernant les syndicats tels que le SNESUP en particulier s'agissant de la certification des comptes et de la publicité de ces comptes.

Ces nouvelles règles impliquent que des modifications soient apportées aux statuts et au règlement intérieur du SNESUP. Selon l'article 21 des statuts du SNESUP, ceux-ci sont modifiables lors d'un

congrès d'orientation (à la majorité des 2/3 des mandats) et selon l'article XVI du règlement intérieur, celui-ci est modifiable à l'occasion d'un congrès (d'orientation ou d'étude), à la majorité simple des mandats.

C'est pourquoi les modifications aux statuts et au règlement intérieur du SNESUP concernant la trésorerie nationale et les trésoreries locales devront être soumises pour approbation aux votes des délégué(e)s au congrès d'orientation de 2011.

Les propositions de modifications, approuvées par la commission adminis-

trative du 10/02/11 seront communiquées aux syndiqués dans le prochain supplément « congrès » du mensuel afin qu'il(elle)s mandatent leur(s) délégué(e)s pour qu'il(elle)s se prononcent par vote au cours du congrès d'orientation 2011. Les syndiqué(e)s mandateront librement leur délégué(e)s pour approuver ces propositions de modifications des statuts et du règlement intérieur. L'attention est attirée sur l'importance de ces modifications, nécessaires pour que le SNESUP remplisse le critère « transparence financière » garantissant sa représentativité. ●